



**CANTON DU VALAIS**  
**KANTON WALLIS**

Département de l'économie et de la formation  
Service de l'agriculture  
**Office de la vigne et du vin**

Departement für Volkswirtschaft und Bildung  
Dienststelle für Landwirtschaft  
**Amt für Rebbau und Wein**



**Version** 07 / 2021  
**Date** 29.06.23

---

## **e-Vendanges**

Mode d'emploi pour les fournisseurs

---



## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
1.1	Contrôle de vendange .....	3
1.2	e-Vendanges .....	3
<b>2</b>	<b>PRINCIPE .....</b>	<b>4</b>
2.1	Numéro BP.....	4
2.2	Obtention du numéro BP .....	4
<b>3</b>	<b>ACCES ET AUTHENTIFICATION A E-VENDANGES .....</b>	<b>5</b>
3.1	Compte IAM.....	5
3.2	Accès à l'application e-Vendanges .....	5
3.3	Connection à l'application e-Vendanges .....	5
3.4	Déconnexion de l'application.....	7
<b>4</b>	<b>RECHERCHE D'ACQUITS ET D'APPORTS DEJA ENREGISTRES.....</b>	<b>8</b>
<b>5</b>	<b>FUSION D'ACQUITS .....</b>	<b>10</b>
5.1	Saisie manuelle des acquits.....	10
5.1.1	Etape 1 : Saisie des acquits à fusionner .....	10
5.1.2	Etape 2 : Impression du nouvel acquit .....	12
5.2	Saisie d'une liste d'acquits en format pdf.....	14
5.2.1	Etape 1 : Import des acquits à fusionner en format pdf.....	14
<b>6</b>	<b>LISTES D'EXPORTATION.....</b>	<b>17</b>
6.1	Exportation du parcellaire.....	17
6.2	Exportation des apports.....	18
<b>7</b>	<b>GESTION DES PROBLEMES INFORMATIQUES ET SUPPORT .....</b>	<b>20</b>
7.1	Problèmes de login .....	20
7.2	Problèmes à l'impression .....	20
7.3	Interruption lors de travaux de maintenance.....	21
7.4	Contact en cas de problèmes ou pour des retours des utilisateurs.....	22
<b>ANNEXE 1.....</b>	<b>23</b>	

## 1 Introduction

### 1.1 Contrôle de vendange

Le contrôle de la vendange, réalisé au moment de l'encavage, porte sur toute la récolte de raisin provenant de vignes qui sont autorisées pour la production de vin (aire vinicole) et utilisée pour la production de vin qui est commercialisé ou pour quelconque autre production (p. ex. jus de raisin et raisin de table). Seule la récolte de raisins non mûrs pour la production de verjus n'y est pas soumise.

Sont également exceptés les produits provenant des plantations autorisées sous le régime de la consommation personnelle, soit en Valais les vignes d'une surface maximale de 400 m<sup>2</sup> sises hors de l'aire vinicole, pour lesquelles aucun acquit n'est délivré.

Ce contrôle, effectué selon le principe de l'autocontrôle, incombe à l'encaveur. Il lui appartient de contrôler pendant les vendanges l'origine, le cépage, le rendement et la teneur minimale en sucre de toutes les livraisons de raisin réceptionnées et d'enregistrer ces données en mentionnant chaque fois le fournisseur et l'acquit correspondant.

Le but de ce contrôle est de garantir :

- le respect des dispositions légales fédérales et cantonales encadrant la production de vin et
- la traçabilité du vin et l'authenticité des dénominations et désignations jusque dans le vignoble.

### 1.2 e-Vendanges

e-Vendanges est l'application web officielle du canton du Valais pour le contrôle des vendanges. Regroupant tous les acteurs concernés par ce contrôle, elle leur permet de répondre aux différentes exigences légales.

e-Vendanges constitue la base de l'autocontrôle entre encaveurs et fournisseurs. Chaque fournisseur peut consulter l'ensemble de ses apports de vendange effectués auprès d'un ou plusieurs encaveurs.

Au travers de e-Vendanges, le fournisseur peut également :

- fusionner les acquits d'un même cépage, d'une même commune respectivement d'une même dénomination géographique et de même catégorie ;
- accéder au parcellaire des acquits en sa possession ;
- importer l'ensemble de ses apports effectués auprès d'un ou plusieurs encaveurs ;
- générer un récapitulatif de ses apports.

## 2 Principe

Le contrôle des vendanges nécessite que les acquits soient transférés du propriétaire au fournisseur de vendange, puis du fournisseur de vendange à l'encaveur. Chaque fournisseur peut transférer des acquits de différents propriétaires (ses propres vignes et celles qu'il exploite). L'encaveur qui reçoit les acquits des fournisseurs, doit enregistrer les acquits dans e-Vendanges et les lier au fournisseur qui exploite les vignes. Pour des raisons techniques, la saisie de l'identité du fournisseur se fait à travers son numéro Business Partner (BP) de l'Etat du Valais.

### 2.1 Numéro BP

Le numéro BP est un numéro unique qui permet à l'Etat du Valais d'identifier sans erreur possible l'administré. Chaque fournisseur doit faire connaître son numéro BP à l'encaveur ou les encaveurs qui recevront les acquits des vignes qu'il exploite. Cette information est cruciale pour permettre le contrôle des vendanges.

### 2.2 Obtention du numéro BP

L'acquisition du numéro diffère que le fournisseur soit propriétaire, exploitant au bénéfice de paiements directs, ou ni l'un ni l'autre.

1. Pour les propriétaires de vignes fournisseurs de vendange le numéro BP correspond au numéro de référence figurant sur l'acquit à droite des coordonnées du propriétaire ou au sommet de l'extrait du registre des vignes.
2. Pour les fournisseurs non propriétaires de vignes mais inscrits aux paiements directs, le numéro BP correspond au numéro d'exploitant.
3. Pour les fournisseurs non propriétaires de vignes et n'étant pas inscrits aux paiements directs, merci de prendre contact avant les vendanges avec l'Office de la viticulture pour obtenir votre numéro BP. La demande doit être faite par écrit et contenir les informations suivantes :
  - nom(s) et prénom(s) ou raison sociale,
  - date de naissance et
  - adresse complète.

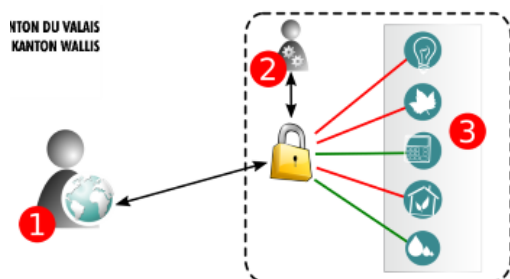
### 3 Accès et authentification à e-Vendanges

L'accès à l'application web e-Vendanges repose sur le système d'authentification IAM.

#### 3.1 Compte IAM

L'administration cantonale met à disposition des administrés différentes applications web (p. ex. : e-Vendanges, ePdir, FidCom, etc.).

Le compte IAM est personnel et permet à l'utilisateur d'entrer dans la partie sécurisée du site internet de l'Etat du Valais et ainsi de se connecter à e-Vendanges ou aux autres applications disponibles, selon les droits qui lui ont été octroyés par l'administration cantonale. Un compte est constitué d'un nom d'utilisateur, d'un mot de passe et d'un PUK.



1. Connexion de l'utilisateur
2. Authentification sur les serveurs de l'Etat du Valais
3. Accès aux différentes applications web, dont e-Vendanges



*Un seul compte IAM par personne suffit pour accéder aux différentes applications de l'Etat du Valais, dont e-Vendanges et ePdir. Il est inutile d'en créer plusieurs !*

Si vous souhaitez créer un compte IAM, veuillez-vous référer aux instructions figurant sur notre site internet (<https://www.vs.ch/fr/web/sca/controle-de-vendange-et-e-vendanges>).

Pour gérer votre compte d'identification (changement d'e-mail, de téléphone, etc.), veuillez vous référer aux instructions figurant sur le lien [www.vs.ch/web/iam](http://www.vs.ch/web/iam).

La FAQ (foire aux questions) pour IAM se trouve au lien suivant : <https://www.vs.ch/web/iam/foire-aux-questions>

#### 3.2 Accès à l'application e-Vendanges

Tous les fournisseurs physiques identifiés par un numéro BP auprès de l'Office de la viticulture (registre des fournisseurs) et disposant d'un compte IAM peuvent accéder directement à e-Vendanges (voir chapitre 3.3 ci-après).

Les fournisseurs moraux (p. ex. société, bourgeoisie, ...) ne peuvent pas accéder directement à e-Vendanges, car le système d'authentification IAM ne le permet pas. Leur compte e-Vendanges est par contre accessible aux personnes physiques qu'elles désignent. Ces personnes physiques doivent être annoncées au préalable à l'Office de la viticulture à l'aide du formulaire idoine disponible sur notre site internet (<https://www.vs.ch/fr/web/sca/controle-de-vendange-et-e-vendanges>).

#### 3.3 Connection à l'application e-Vendanges

Une fois obtenu le compte IAM, il est possible d'utiliser e-Vendanges en entrant sur l'url : <https://eacquit.apps.vs.ch>.

Introduisez votre Nom d'utilisateur et votre Mot de passe est appuyez sur **CONNEXION**.

## Accès et authentification à l'application

### Bienvenue

Si vous êtes employé d'Etat, veuillez utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous entrez au démarrage sur votre poste de travail.

- Si vous disposez déjà d'un compte IAM, veuillez entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (IAM).
- Si vous vous identifiez pour la première fois, veuillez entrer le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent dans la lettre que vous avez reçue.
- Si vous ne disposez pas d'un compte IAM, veuillez consulter [notre documentation](#).

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec la Chancellerie de l'Etat du Valais par messagerie: [ivs-iam@admin.vs.ch](mailto:ivs-iam@admin.vs.ch)

### Ouverture de session

Veuillez s'il vous plaît saisir votre nom d'utilisateur et votre mot de passe

Nom d'utilisateur

Mot de passe

Méthode d'authentification

SMS

Matrixcard

[Mot de passe oublié ?](#)

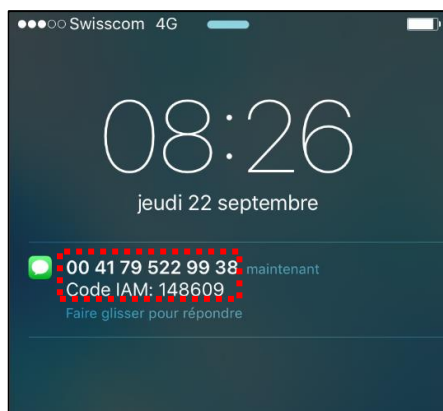
[Identifiant perdu ?](#)

**CONNEXION**

### Vous avez des questions ?

**ACCÉDER À LA FAQ**

Attendre de recevoir le code numérique de sécurité qui sera envoyé par SMS sur votre téléphone portable (voir ci-après).



Entrez ce code de sécurité et appuyez sur **ENVOYER**.

## Accès et authentification à l'application

### Bienvenue

Si vous êtes employé d'Etat, veuillez utiliser le nom d'utilisateur et le mot de passe que vous entrez au démarrage sur votre poste de travail.

- Si vous disposez déjà d'un compte IAM, veuillez entrer votre nom d'utilisateur et votre mot de passe (IAM).
- Si vous vous identifiez pour la première fois, veuillez entrer le nom d'utilisateur et le mot de passe qui figurent dans la lettre que vous avez reçue.
- Si vous ne disposez pas d'un compte IAM, veuillez consulter [notre documentation](#).

Pour toute question, vous pouvez prendre contact avec la Chancellerie de l'Etat du Valais par messagerie: [ivs-iam@admin.vs.ch](mailto:ivs-iam@admin.vs.ch)

### Saisie du code SMS

Veuillez svp entrer le code SMS reçu sur votre mobile

Code SMS de confirmation

**ENVOYER**

Après avoir saisi le code SMS, vous accéderez à la prestation demandée ou serez redirigé vers la page d'accueil du portail IAM.

### Activation du compte

Vous trouvez ici la [procédure relative à l'activation de votre compte](#). Elle est également décrite dans la lettre d'accompagnement.

Vous arrivez sur la page d'Accueil de l'application. Cliquez sur le menu **Fournisseur** dans la barre de menu horizontale pour accéder aux sous-menus destinés aux fournisseurs.

Accueil **Fournisseur** Contact Langue :FR|DE Déconnexion

Liste des acquits déjà enregistrés

### RECHERCHE D'ACQUITS DÉJÀ ENREGISTRÉS

Fournisseur

Année  Catégorie

Cépage  Commune

No acquit  Encaveur

Propriétaire  No BP propriétaire

**Rechercher** **Annuler**

© 2016 e-Vendanges

QAS / 2.0.3-SNAPSHOT

- Fusion
- Saisie d'acquits
- Importation d'acquits .pdf
- Liste et exportation
  - Liste des acquits déjà enregistrés**
  - Exportation du parcellaire
  - Exportation des apports
  - Récapitulatif des apports

### 3.4 Déconnexion de l'application

Pour se déconnecter de l'application, sélectionner le menu Déconnexion situé tout à droite dans la barre de menu.

Accueil Fournisseur Administration Langue :FR|DE **Déconnexion**

Liste des acquits déjà enregistrés

### RECHERCHE D'ACQUITS DÉJÀ ENREGISTRÉS

Fusion

## 4 Recherche d'acquits et d'apports déjà enregistrés

Lorsque l'utilisateur clique sur le menu **Fournisseur** dans la barre de menu horizontale, le système le conduit sur l'écran de RECHERCHE D'ACQUITS DÉJÀ ENREGISTRÉS. Cet écran permet à l'utilisateur de chercher les acquits et les apports le concernant.

Par défaut, le système affiche le compte de l'utilisateur connecté. En cliquant sur le champ **Fournisseur**, il peut accéder au compte Fournisseur d'une personne morale pour laquelle il dispose des autorisations d'accès.

Pour lancer la recherche des acquits, cliquer sur le bouton **Rechercher**. Les champs tels que *Cépage*, *Commune*, *No acquit*, *Propriétaire*, etc. permettent à l'utilisateur de cibler ses recherches.

*Prérequis : Les acquits et les apports apparaissent uniquement lorsqu'ils ont été saisis par l'encaveur dans l'application e-Vendanges. Cette saisie peut intervenir dans certains cas uniquement en fin de période de vendange.*

Pour accéder aux apports d'un acquit, cliquer sur la ligne de l'acquit correspondant. Dans la partie supérieure de l'écran suivant, sont présentées les données figurant sur l'acquit, la catégorie unique à laquelle il a été attribué, ainsi que d'autres informations telles que l'encaveur p. ex.

Dans la partie médiane de l'écran sont listés les apports imputés à cet acquit. Pour chaque apport sont consignées les informations relevées lors du contrôle de la vendange exécuté par l'encaveur.



Accueil Fournisseur Contact Langue :FR|DE Déconnexion

Liste des acquits déjà enregistrés

### RECHERCHE D'ACQUITS DÉJÀ ENREGISTRÉS

Fournisseur: Favre Guillaume

Année: Vendanges 2017

Cépage: Non défini

No acquit:

Propriétaire:

Catégorie: Non défini

Commune: Non défini

Encaveur: 0 - Non défini

No BP propriétaire:

Rechercher Annuler

**Liste des acquits acceptés** Nb d'acquits : 44

No acquit	Propriétaire	Fournisseur	Encaveur	Commune	Cépage	Surface (m2)	Quantité livrée (kg)
2017050090874	10013771	[REDACTED]	67	Ardon	Arvine	400	470
2017050091845	10013771	[REDACTED]	67	Ardon	Sylvaner	426	0
2017050092848	10013771	[REDACTED]	67	Ardon	Pinot noir	100	0
2017050093457	10013771	[REDACTED]	67	Conthey	Gamay	1'088	0
2017050094605	10013771	[REDACTED]	67	Conthey	Merlot	532	0
2017050095705	10013771	[REDACTED]	67	Conthey	Syrah	659	0
2017050096343	10013771	[REDACTED]	67	Conthey	Chardonnay	985	0
2017050097420	10013771	[REDACTED]	67	Conthey	Pinot noir	1'056	0
2017050098706	10013771	[REDACTED]	67	Ayent	Chasselas	169	0
2017050099779	10013771	[REDACTED]	67	Ayent	Pinot noir	446	0

Nbre de lignes par page: 10 25 50

Page 1 de 5, de 44 entrées.

Accueil Fournisseur Contact Langue :FR|DE Déconnexion

Liste des acquits déjà enregistrés

### ACQUIT

Détail d'un acquit

No acquit: 2017050090874

Commune: Ardon

Surface (m2): 400

Cépage: Arvine

Catégorie: AOC

Encaveur à façon:

Remarque: abcdes

Propriétaire: 10013771

Fournisseur: [REDACTED]

Encaveur: 67

Désignation: [REDACTED]

Quantité autorisée (kg): 480

Quantité apport (kg): 470

Nb d'apports : 2

Date de livraison	Cépage	Catégorie	Quantité livrée (kg)	Brix %	Oechsle	Cave de réception
22.10.2017	Arvine	AOC	397	24.0	101	
22.10.2017	Arvine	AOC	73	23.2	97	

© 2016 e-Vendanges

GAS / 2.03-SNAPSHOT

## 5 Fusion d'acquits

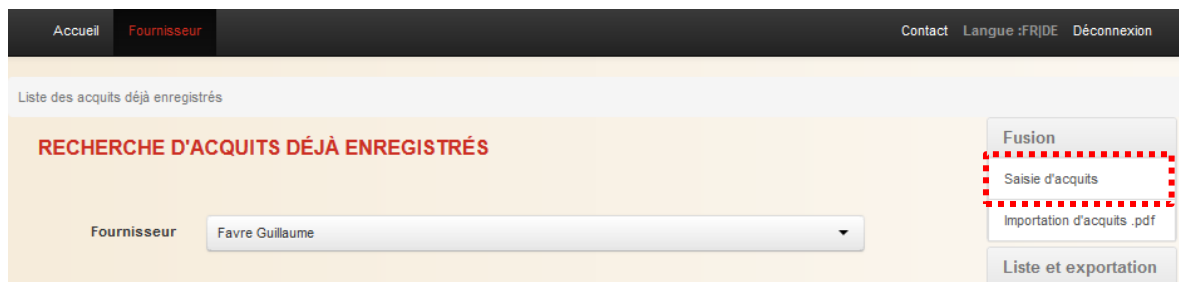
Afin de faciliter la gestion des vendanges et de diminuer le nombre d'acquits en circulation, l'application e-Vendanges permet aux **fournisseurs** de vendange de fusionner les acquits d'un **même cépage**, d'une **même commune** respectivement d'une même dénomination géographique (Clos, Château et Domaine) et de **même catégorie** (AOC Grand Cru, AOC, ...).

La fusion nécessite la saisie préalable des acquits concernés dans l'application e-Vendanges. Cette saisie peut être effectuée de deux manières différentes, soit par **saisie manuelle** de chaque acquit, soit par **importation d'un fichier pdf** contenant les acquits à fusionner.

### 5.1 Saisie manuelle des acquits

*Prérequis : Les acquits à fusionner doivent être valides et ne pas être enregistrés auprès d'un encaveur. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas être fusionnés. C'est également le cas pour un acquit qui aurait déjà été fusionné ou compensé.*

Pour saisir manuellement les acquits à compenser, sélectionner le sous-menu **Saisie d'acquits** dans la barre de menu verticale.

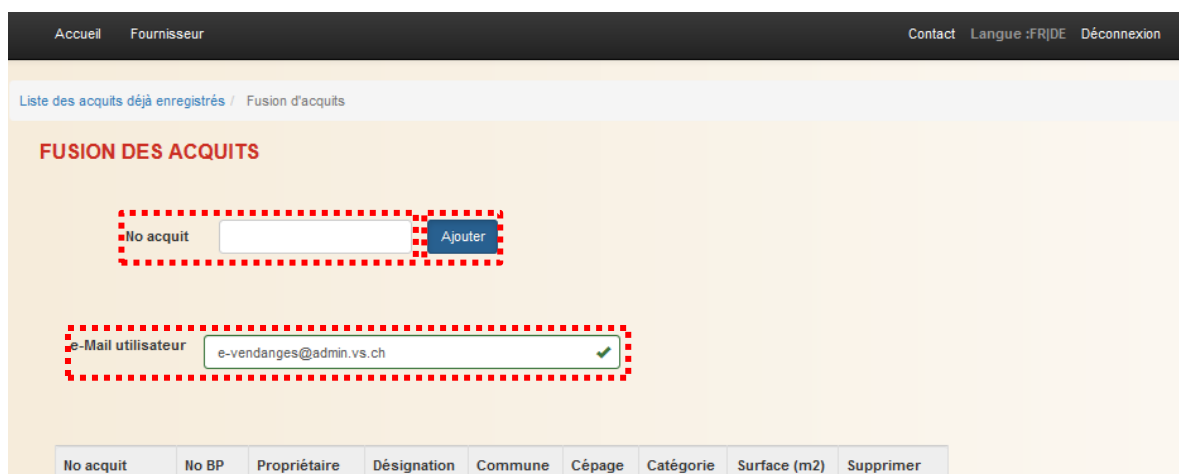


#### 5.1.1 Etape 1 : Saisie des acquits à fusionner

Introduire le numéro de l'acquit dans le champ dédié, puis sélectionner le bouton **Ajouter**. Recommencer cette opération pour chaque acquit.

*Remarque : Lors de l'ajout de l'acquit, l'application analyse la validité de l'acquit selon les règles énoncées dans le chapitre 5 et dans l'Annexe 1.*

Sous le champ dédié à la saisie des acquits figure par défaut l'adresse e-mail de l'utilisateur. Cette adresse peut être modifiée par l'utilisateur, si nécessaire.



## Fusion d'acquets

Dans la partie médiane de l'écran est affichée la liste des acquits saisis, complétée par les principales informations les concernant. En cas d'erreur, le bouton **Supprimer** en bout de ligne permet d'exclure l'acquit concerné de la fusion.

The screenshot shows the 'Fusion d'acquets' page. At the top, there is a navigation bar with 'Accueil', 'Fournisseur', 'Contact', 'Langue: FR|DE', and 'Déconnexion'. Below the navigation bar, the page title is 'Liste des acquits déjà enregistrés / Fusion d'acquets'. The main heading is 'FUSION DES ACQUITS'. There is a search field for 'No acquit' with an 'Ajouter' button. Below that, there is a field for 'e-Mail utilisateur' with the value 'e-vendanges@admin.vs.ch' and a green checkmark. The main content is a table with the following columns: No acquit, No BP, Propriétaire, Désignation, Commune, Cépage, Catégorie, Surface (m2), and Supprimer. The table contains six rows of data. The 'Supprimer' button in the first row is highlighted with a red dashed border.

No acquit	No BP	Propriétaire	Désignation	Commune	Cépage	Catégorie	Surface (m2)	Supprimer
2017032062443	1221161	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	1692	Supprimer
2017029435189	1184284	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	2030	Supprimer
2017038601214	1233236	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	582	Supprimer
2017038742354	1233375	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	320	Supprimer
2017036626770	1231450	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	232	Supprimer
2017031050984	1205801	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	713	Supprimer

Suite à la saisie, l'utilisateur doit définir un fournisseur. Par défaut, le système reprend le numéro BP de l'utilisateur connecté. En cochant le champ  Autre Fournisseur, l'utilisateur peut saisir dans le champ dédié, le numéro BP d'un autre fournisseur de vendange.

Comme au travers de la fusion, les acquits de plusieurs propriétaires sont regroupés, le nouvel acquit est édité au nom du fournisseur défini.


Lorsque la saisie des acquits est terminée et que le fournisseur est défini, appuyer sur le bouton **FUSIONNER** pour passer à l'écran suivant.

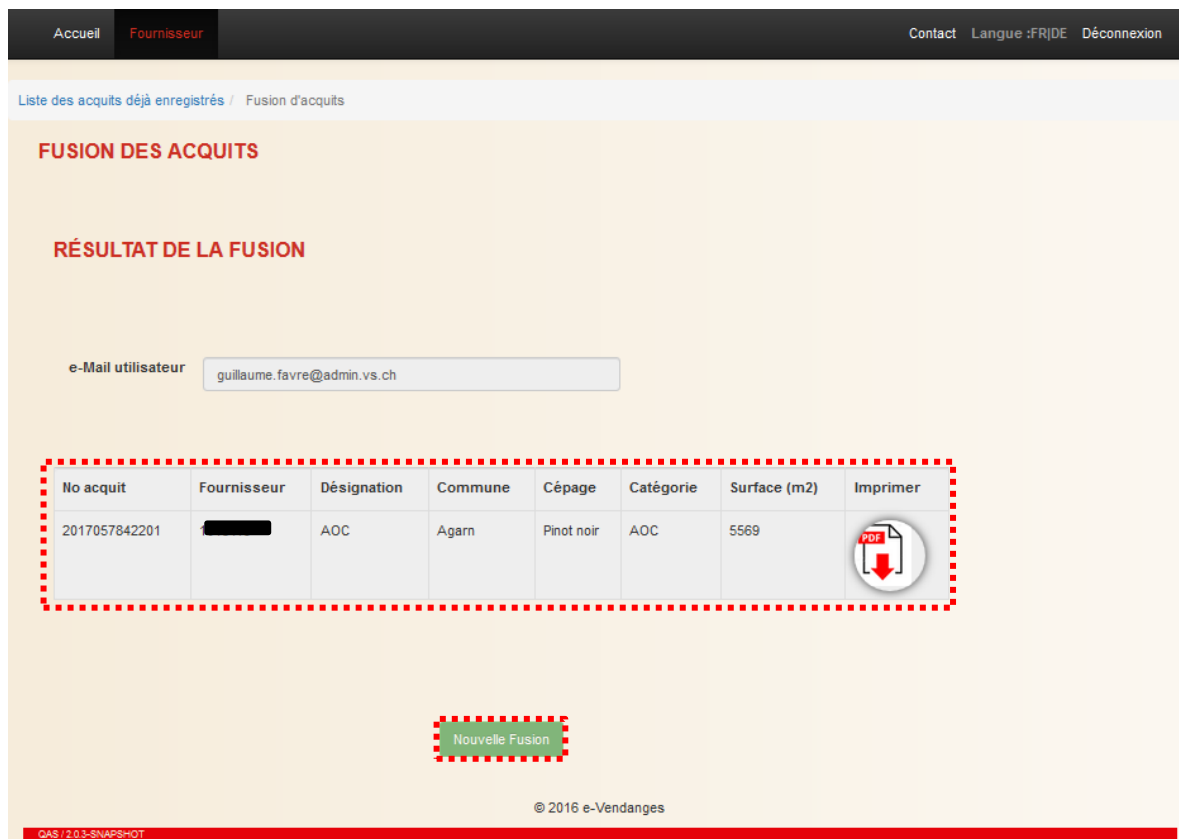
The screenshot shows the 'Choix du fournisseur' page. It has a heading 'Choix du fournisseur'. There are two radio button options: 'Guillaume Favre' (which is selected) and 'Autre Fournisseur'. Below the 'Guillaume Favre' option, there is a text input field containing '1' followed by a redacted area. Below the 'Autre Fournisseur' option, there is an empty text input field. At the bottom right, there are two buttons: 'FUSIONNER' and 'Annuler'. The 'FUSIONNER' button is highlighted with a red dashed border.


### 5.1.2 Etape 2 : Impression du nouvel acquit

Dès que le processus de fusion est terminé, le numéro du nouvel acquit et les informations concernant le numéro du fournisseur, la désignation, la commune, le cépage et la surface apparaissent à l'écran.

En parallèle, le système transmet également à l'adresse indiquée un courriel de confirmation avec le fichier pdf du nouvel acquit en insertion.

L'impression du nouvel acquit s'effectue en deux étapes. Cliquer sur le logo  pour ouvrir le fichier pdf contenant l'acquit. Tant que le fichier pdf n'a pas été ouvert, il n'est pas possible de lancer une nouvelle fusion.



No acquit	Fournisseur	Désignation	Commune	Cépage	Catégorie	Surface (m2)	Imprimer
2017057842201	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	5569	

*Attention : Le fichier pdf du nouvel acquit est affiché sous forme d'un pop-up ou fenêtre surgissante. Certains navigateurs peuvent bloquer ces fenêtres. Les navigateurs récents préviennent l'utilisateur et lui permettent d'autoriser le pop-up d'un simple clic. La manière d'autoriser les pop-up est propre à chaque navigateur.*

La seconde étape consiste à imprimer le fichier pdf en sélectionnant le symbole  en haut à droite.

*Remarque : Si la mise en page des acquits imprimés n'est pas correcte, il faut adapter les paramètres de la mise en page de l'imprimante utilisée. Voir les conseils au chapitre 7.2.*

## Fusion d'acquets

Département de l'économie et de la formation  
Service de l'agriculture  
CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

**ACQUIT 2017**  
Impression test sur système vipsapqas

Commune : Agarn  
Cépage : Pinot noir Surface : 5.569 M2

Choix (1 seul possible)

Classification	Limite quantitative de production (LQP)	Teneur naturelle minimale en sucres
<input type="checkbox"/> AOC	6.683 KG	20,0 % Brix
<input type="checkbox"/> AOC Schaumwein	6.683 KG	17,2 % Brix
<input type="checkbox"/> Goron	8.911 KG	17,2 % Brix
<input type="checkbox"/> Roter Landwein	8.911 KG	15,2 % Brix
<input type="checkbox"/> Roter Tafelwein	8.911 KG	13,6 % Brix

Fournisseur N° BP : 1 [REDACTED]  
Monsieur Favre-Guilleume [REDACTED]

Raison sociale, date et visa de la cave

N° d'acquit  
2017057842201

Département de l'économie et de la formation  
Service de l'agriculture  
CANTON DU VALAIS  
KANTON VALAIS

**ACQUIT 2017**  
Impression test sur système vipsapqas

Commune : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
Cépage : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX Surface : 0 M2

Choix (1 seul possible)

Classification	Limite quantitative de production (LQP)	Teneur naturelle minimale en sucres
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX		

Fournisseur N° BP : 1 [REDACTED]  
Monsieur Favre-Guilleume [REDACTED]

Raison sociale, date et visa de la cave

Le bouton [Nouvelle Fusion](#) permet de débiter une nouvelle fusion. Le retour à l'écran de RECHERCHE D'ACQUITS DEJA ENREGISTRES s'effectue en cliquant sur [Liste des acquits déjà enregistrés](#) dans la ligne de vie située sous la barre de menu horizontale.



**Un acquit issu d'une fusion ne peut être ni divisé, ni faire l'objet d'une nouvelle fusion !**

## 5.2 Saisie d'une liste d'acquits en format pdf

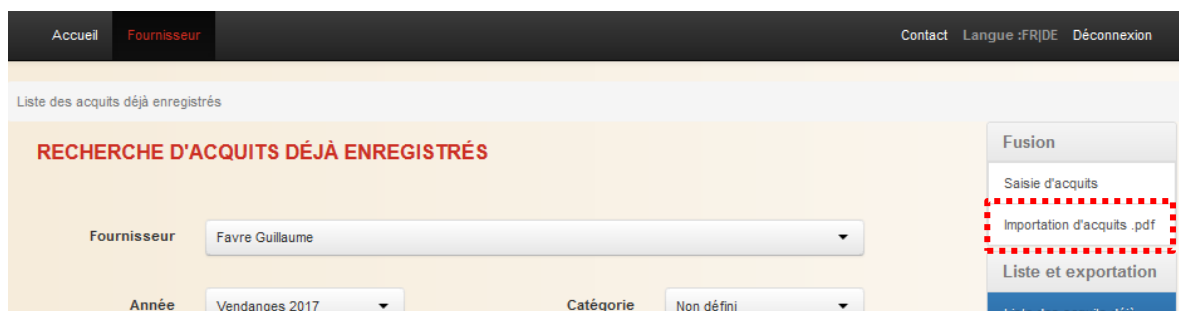
L'application e-Vendanges permet d'importer un fichier pdf contenant les acquits à fusionner.

*Prérequis : Scanner en résolution 300 dpi tous les acquits à fusionner et en faire un fichier « peter-muster.pdf ».*

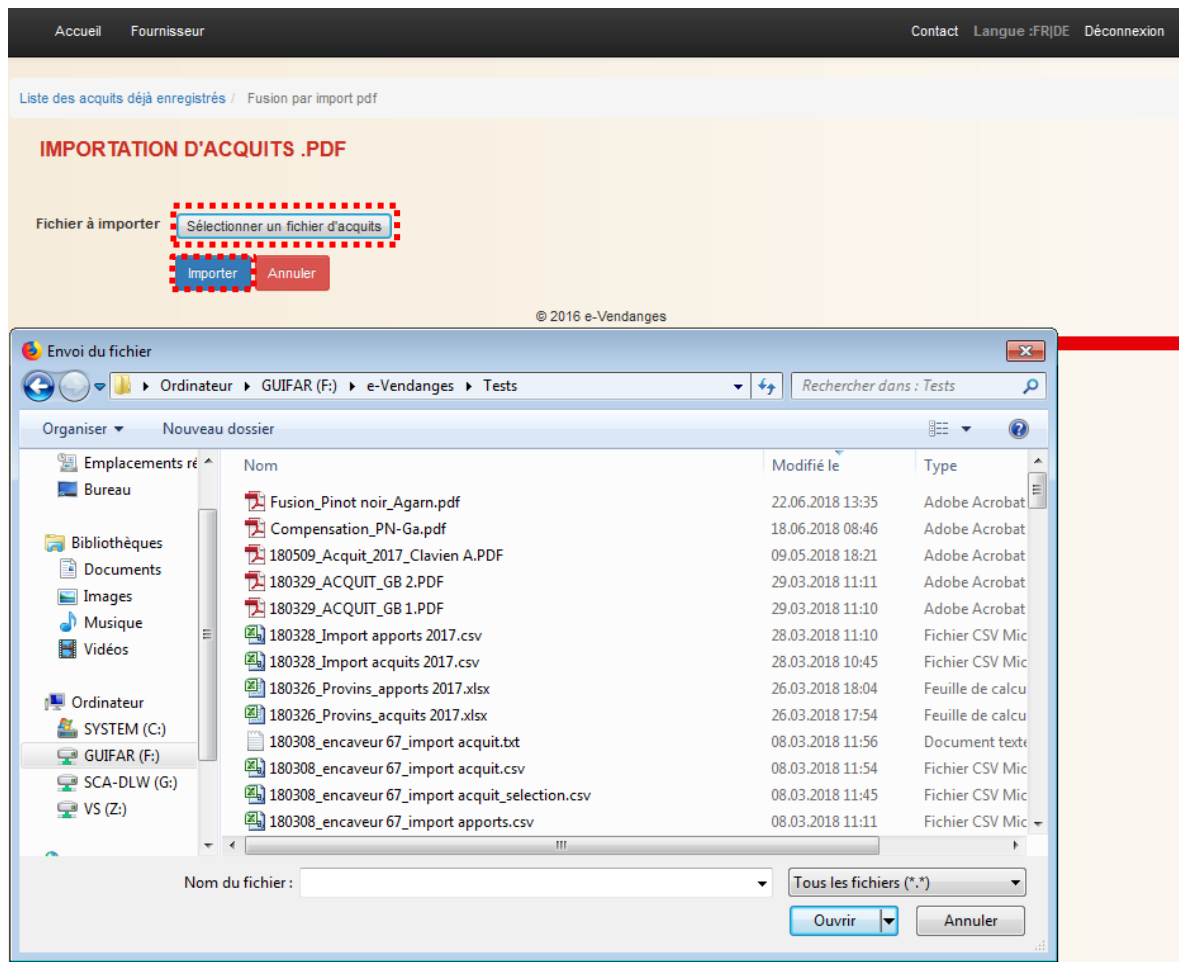
### 5.2.1 Etape 1 : Import des acquits à fusionner en format pdf

*Prérequis : Les acquits à fusionner doivent être valides et ne pas être enregistrés auprès d'un encaveur. Ils doivent concerner le même cépage, la même commune ou dénomination géographique et la même catégorie. Dans le cas contraire, ils ne peuvent pas être fusionnés. C'est également le cas pour un acquit qui aurait déjà été fusionné ou compensé.*

Pour importer les acquits à fusionner en format pdf, sélectionner le sous-menu Importation d'acquits .pdf dans la barre de menu verticale.



Il suffit de cliquer sur le champ Sélectionner un fichier d'acquits pour chercher et sélectionner le fichier pdf désiré. Ce dernier peut ensuite être importé en cliquant sur le bouton Importer.



*Remarque : Lors de l'import, le système contrôle la validité des acquits selon les règles énoncées dans le chapitre 5 et dans l'Annexe 1. Un acquit saisi par un encaveur ne peut être fusionné. Il doit préalablement être libéré par l'encaveur.*

Dès que l'import du fichier pdf avec les acquits à fusionner est terminé, l'écran ci-après apparaît. Pour la suite des étapes, veuillez vous référer au chapitre 5.1.1.

Accueil Fournisseur Contact Langue :FR|DE Déconnexion

Liste des acquits déjà enregistrés / Fusion d'acquits

### FUSION DES ACQUITS

No acquit

e-Mail utilisateur

No acquit	No BP	Propriétaire	Désignation	Commune	Cépage	Catégorie	Surface (m2)	Supprimer
2017038601214	1233236	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	582	<input type="button" value="Supprimer"/>
2017038742354	1233375	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	320	<input type="button" value="Supprimer"/>
2017031050984	1205801	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	713	<input type="button" value="Supprimer"/>
2017032062443	1221161	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	1692	<input type="button" value="Supprimer"/>
2017038589750	1233223	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	383	<input type="button" value="Supprimer"/>
2017029435189	1184284	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	2030	<input type="button" value="Supprimer"/>
2017036626770	1231450	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	232	<input type="button" value="Supprimer"/>
2017030321743	1195755	[REDACTED]	AOC	Agarn	Pinot noir	AOC	1306	<input type="button" value="Supprimer"/>

**Choix du fournisseur**

Guillaume Favre  Autre Fournisseur :

© 2016 e-Vendanges

QAS / 2.0.3-SNAPSHOT



## 6 Listes d'exportation

L'application e-Vendanges permet au fournisseur d'exporter les informations ci-après sous forme de listes.

- Exportation du parcellaire
- Exportation des apports
- Récapitulatif des apports


*Remarque : Les informations précitées sont uniquement disponibles lorsque les acquits et apports ont été saisis par l'encaveur dans l'application e-Vendanges. Cette saisie peut intervenir dans certains cas uniquement en fin de période de vendange.*

### 6.1 Exportation du parcellaire

Cette extraction permet d'exporter le parcellaire lié aux acquits qui ont été imputés à un fournisseur donné.

Le fichier excel généré contient les informations suivantes :

No acquit	} Informations figurant sur l'acquit. En présence d'acquit compensé (pinot noir/gamay) ou fusionné, les informations concernant le propriétaire ne sont pas disponibles.
No BP du fournisseur	
No BP du propriétaire	
Identité et adresse du propriétaire	
Commune	} Informations concernant les parcelles liées à l'acquit et reprises du registre des vignes. En présence d'acquit divisé à la surface, la surface du cépage correspond à la surface après division.
No de parcelle	
No de plan	
No de secteur (en cas de fusion)	
Nom local	
Nom de la désignation (p. ex. Clos, Domaine, Château si information saisie au registre des vignes)	
Cépage	
Surface du cépage	

Pour lancer l'extraction du parcellaire, cliquer sur le sous-menu  dans la barre de menu verticale.

Accueil Fournisseur Contact Langue :FR|DE Déconnexion

Liste des acquits déjà enregistrés

### RECHERCHE D'ACQUITS DÉJÀ ENREGISTRÉS

Fournisseur: Favre Guillaume

Année: Vendanges 2017

Cépage: Non défini

No acquit:

Propriétaire:

Catégorie: Non défini

Commune: Non défini

Encaveur: 0 - Non défini

No BP propriétaire:

Rechercher Annuler

Fusion

Saisie d'acquits

Importation d'acquits .pdf

Liste et exportation

Liste des acquits déjà enregistrés

Exportation du parcellaire

Exportation des apports

Récapitulatif des apports

Liste des acquits acceptés Nb d'acquits : 44

No acquit	Propriétaire	Fournisseur	Encaveur	Commune	Cépage	Surface (m2)	Quantité livrée (kg)
2017050090874	10013771	10	67	Ardon	Arvine	400	470

Lorsque la génération du fichier est terminée, cliquer sur le logo  pour ouvrir le fichier. Le retour à l'écran précédent s'effectue en cliquant sur [Liste des acquits déjà enregistrés](#) dans la ligne de vie située sous la barre de menu verticale.

Accueil Fournisseur Contact Langue :FR|DE Déconnexion

Liste des acquits déjà enregistrés / Exportation du parcellaire

### EXPORTATION DU PARCELLAIRE .XLS

Le parcellaire rattaché au fournisseur est préparé dans le fichier (.xls) ci-dessous.



© 2016 e-Vendanges

GAS / 2.0.3-SNAPSHOT

## 6.2 Exportation des apports

Cette extraction permet à l'utilisateur d'exporter les informations enregistrées par l'encaveur, suite au contrôle de la vendange de tous les apports effectués.

Le fichier excel généré contient les informations suivantes :

- No BP fournisseur
- No de l'acquit
- Nom de l'encaveur
- Encavage à façon (0=non ; 1=oui)
- Catégorie unique à laquelle l'acquit a été attribué
- No BP propriétaire (seulement pour les acquits non fusionnés ou compensés)
- Nom du propriétaire (seulement pour les acquits non fusionnés ou compensés)
- Commune
- Cépage
- Date de livraison
- Quantité livrée en kg
- Teneur naturelle en sucre exprimée en %Brix
- Catégorie à laquelle l'apport a été attribué

Pour lancer l'extraction du parcellaire, cliquer sur le sous-menu [Exportation des apports](#) dans la barre de menu verticale.

Accueil Fournisseur Contact Langue :FR|DE Déconnexion

Liste des acquets déjà enregistrés

### RECHERCHE D'ACQUITS DÉJÀ ENREGISTRÉS

Fournisseur: Favre Guillaume

Année: Vendanges 2017

Cépage: Non défini

Catégorie: Non défini

Commune: Non défini

Encaveur: 0 - Non défini

No acquit:

Propriétaire:

No BP propriétaire:

Rechercher Annuler

**Liste des acquets acceptés** Nb d'acquets : 44

No acquit	Propriétaire	Fournisseur	Encaveur	Commune	Cépage	Surface (m2)	Quantité livrée (kg)
2017050090874	10013771	1	67	Ardon	Arvine	400	470

Fusion

Saisie d'acquets

Importation d'acquets .pdf

Liste et exportation

Liste des acquets déjà enregistrés

Exportation du parcellaire

Exportation des apports

Récapitulatif des apports

Lorsque la génération du fichier est terminée, cliquer sur le logo  pour ouvrir le fichier. Le retour à l'écran précédent s'effectue en cliquant sur [Liste des acquets déjà enregistrés](#) dans la ligne de vie située sous la barre de menu verticale.

Accueil Fournisseur Contact Langue :FR|DE Déconnexion

Liste des acquets déjà enregistrés / Exportation des apports

### EXPORTATION DES APPORTS .XLS

Tous les apports de tous les acquets rattachés au fournisseur sont préparés dans le fichier (.xls) ci-dessous.



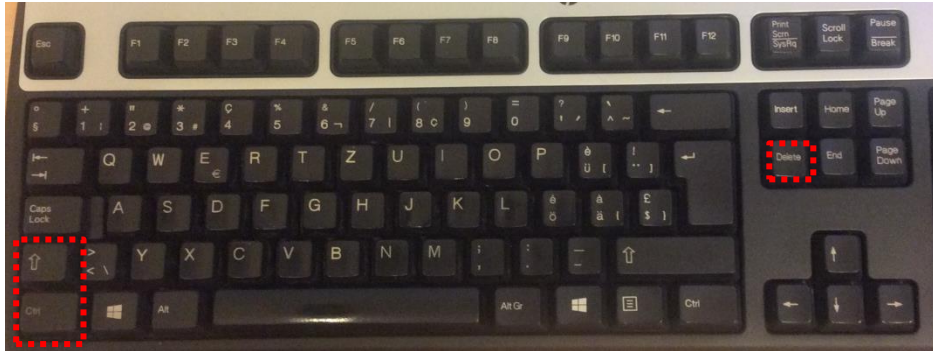
© 2016 e-Vendanges

GAS / 2.0.3-SNAPSHOT

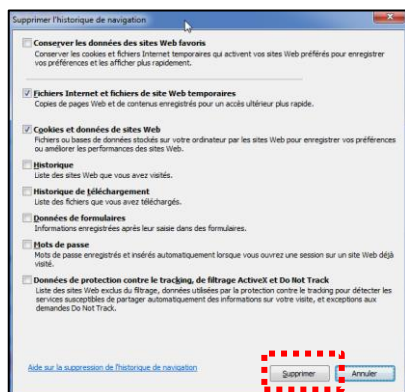
## 7 Gestion des problèmes informatiques et support

### 7.1 Problèmes de login

Supprimer les cookies de votre navigateur (Internet Explorer, Firefox, Google Chrome, ...) en sélectionnant en même temps les trois touches **Ctrl-Shift-Del** de votre clavier.




Valider ensuite la suppression de l'historique de navigation. Cette démarche n'affecte en rien vos données, mais permet au système de se reconfigurer en évitant les effets mémoire.



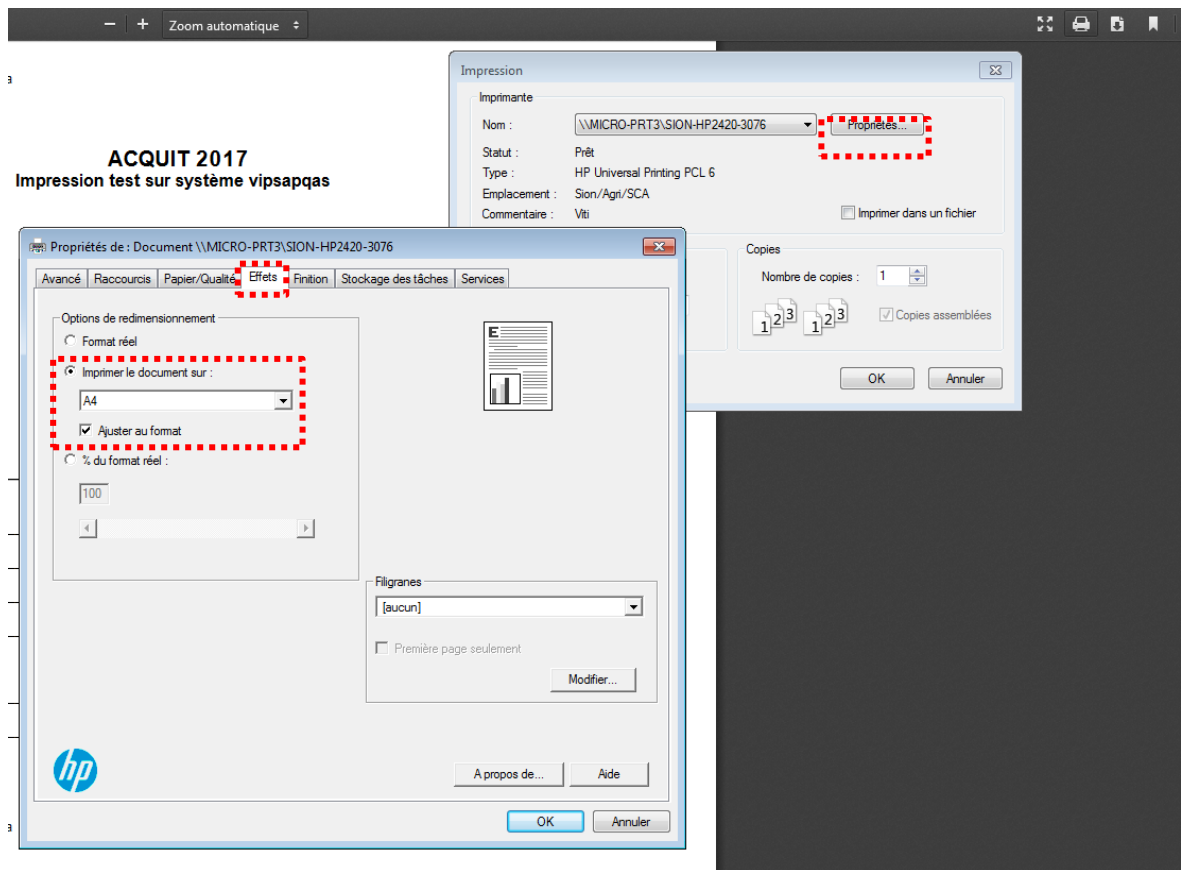
### 7.2 Problèmes à l'impression

Si la mise en page des acquits imprimés n'est pas correcte, il faut adapter les paramètres de mise en page de l'imprimante utilisée.

Le paramétrage est propre à chaque modèle d'imprimante. Vous trouverez dans le paragraphe ci-dessous à titre d'exemple, le paramétrage pour une imprimante HP.

Depuis le fichier pdf, sélectionnez le symbole  et vérifiez que votre imprimante soit sélectionnée. Puis cliquez sur le bouton  qui ouvre la boîte de dialogue. Selon l'application logicielle utilisée, ce bouton peut s'appeler **Propriétés**, **Options**, **Configuration de l'imprimante**, **Propriétés de l'imprimante**, **Imprimante** ou **Préférences**.

Sous l'onglet  , sélectionnez **Imprimer le document sur : A4**.



### 7.3 Interruption lors de travaux de maintenance

Lors de travaux de maintenance, l'accès à l'application e-Vendanges est bloqué. Dans ce cas, le message ci-dessous est affiché. Les travaux de maintenance sont annoncés à l'avance sur la page d'accueil de l'application.



## 7.4 Contact en cas de problèmes ou pour des retours des utilisateurs

Cliquer sur le menu **Contact** dans la barre de menu horizontale pour accéder aux numéros et adresses utiles de l'Office de la viticulture.



The screenshot displays the website's navigation bar with the following items: Accueil, Fournisseur, **Contact** (highlighted with a red dashed box), Langue :FR|DE, and Déconnexion. Below the navigation bar, the page content is titled 'Nos coordonnées' and 'Service de l'agriculture'. The contact information for the 'Office de la viticulture' is listed as follows:

- Office de la viticulture
- Contrôle de la vendange
- Case postale 437
- 1950 Sion (Châteauneuf)

Additional contact details include:

- Phone: 027 606 76 40
- Phone: 027 606 76 44
- Email: e-vendanges@admin.vs.ch
- Site internet

At the bottom of the page, there is a copyright notice: © 2016 e-Vendanges and a version identifier: QAS / 2.0.3-SNAPSHOT.

## Annexe 1

Le tableau ci-dessous illustre les différents types d'acquets existants et les règles de gestion en vigueur.

Un acquit ...	... peut être ...				... est établi par ...
	... divisé à la parcelle.	... divisé à la surface.	... fusionné.	... compensé.	
... initial ...	Oui	Oui <sup>1</sup>	Oui	Oui	Etat du VS.
... divisé à la parcelle ...	Oui <sup>2</sup>	Oui <sup>3</sup>	Oui	Oui	Commune.
... divisé à la surface ...	Non	Non	Oui	Oui	Commune.
... fusionné ...	Non	Non	Non	Oui	Fournisseur.
... compensé ...	Non	Non	Non	Non	Commune.

<sup>1</sup>La division à la surface n'est autorisée que si l'acquit parent n'est composé que d'une seule parcelle cadastrale.

<sup>2</sup>Un acquit résultant d'une division de parcelles et comportant encore au moins deux parcelles enregistrées sur l'acquit peut être divisé à nouveau à la parcelle.

<sup>3</sup>Une division par surface est autorisée sur un acquit préalablement divisé par parcelle, si ce dernier n'est composé que d'une seule parcelle cadastrale.

Les règles peuvent être déduites du tableau ci-dessus de la manière suivante :

Exemple 1 : *Un acquit compensé peut être divisé à la surface.* → Non

Exemple 2 : *Un acquit compensé est établi par une Commune.*